

▪ **Ratios des budgets Principal, Petite Enfance et OTI consolidés 2020**

L'attention est portée sur le fait que la comparaison des ratios est à prendre avec mesure car il n'y a pas de détail sur les différents modes de gestion (Service Public Administratif (SPA), Service Public Industriel et Commercial (SPIC), régie directe, régie directe avec prestation de service, délégation de service public) en ce qui concerne les ratios des Groupements à Fiscalité Propre de la strate 20 000 / 50 000 hab.

Dépenses réelles de fonctionnement / Population (€ / hab)	
2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
648	291

Recettes réelles de fonctionnement / Population (€ / hab)	
2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
687	290

Dette / Population (€ / hab)	
2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
144	192

Accusé de réception en préfecture
084-200040524-20210318-2021-43-BF
Date de télétransmission : 26/03/2021
Date de réception préfecture : 26/03/2021

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (€ / hab)	
2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
31%	39%

▪ Ratios de l'ensemble des budgets consolidés 2020

L'attention est portée sur le fait que la comparaison des ratios est à prendre avec mesure car il n'y a pas de détail sur les différents modes de gestion (Service Public Administratif (SPA), Service Public Industriel et Commercial (SPIC), régie directe, régie directe avec prestation de service, délégation de service public) en ce qui concerne les ratios des Groupements à Fiscalité Propre de la strate 20 000 / 50 000 hab.

Dépenses réelles de fonctionnement / Population(€ / hab)	
2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
713	291

avec retraitement des refacturations entre budgets

Recettes réelles de fonctionnement / Population(€ / hab)	
2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
889	290

avec retraitement des refacturations entre budgets

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement(€ / hab)	
2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
26%	39%

avec retraitement des refacturations entre budgets

Dette / Population(€ / hab)	
2020	Groupement Fiscalité Propre strate 20 000 / 50 000 hab
276	192

ELEMENTS SUR LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS AINSI QUE SUR L'EVOLUTION PREVISIONNELLE ET L'EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL, DES REMUNERATIONS, DES AVANTAGES EN NATURE ET DU TEMPS DE TRAVAIL

Sur la période 2019-2020 les charges de personnel connaissent une hausse de 4 % tous budgets confondus

BUDGET	CA 2019	CA 2020	% d'évolution
Budget principal	2 972 998 €	3 267 797 €	9%
Budget Petite enfance	3 348 934 €	3 326 913 €	-1%
Budget Office du tourisme	491 793 €	533 610 €	8%
Budget eau potable	812 327 €	789 537 €	-3%
Budget assainissement	701 412 €	722 993 €	3%
TOTAL	8 327 464 €	8 640 850,00 €	4%

Avertissement : chiffres hors remboursement sur rémunération du personnel et hors refacturations entres budgets et les budgets DSP et SPANC

En retraitant les remboursements sur rémunération du personnel, la charge nette du personnel pour 2020, est le suivant :

BUDGET	CA 2020	RECETTES CA 2020	CHARGES NETTES
Budget principal	3 267 797 €	71 169 €	3 196 628 €
Budget Petite enfance	3 326 913 €	146 285 €	3 180 627 €
Budget Office de tourisme	533 610 €	7 831 €	525 779 €
Budget eau potable	789 537 €	111 802 €	677 735 €
Budget assainissement	722 993 €	152 623 €	570 370 €
TOTAL	8 640 850,00 €	489 710 €	8 151 140 €

Avertissement : chiffres hors rofacturations entres budgets et les budgets DSP et SPANC

Les dépenses de personnels 2020 ont représentées 28 % des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus

BUDGET	Dépenses de fonctionnement 2020	012 - CA 2020	%
Budget principal	19 806 804,00 €	3 267 797 €	16%
Budget Petite enfance	4 003 599 €	3 326 913 €	83%
Budget Office de tourisme	846 923 €	533 610 €	63%
Budget eau potable	3 136 142 €	789 537 €	25%
Budget assainissement	2 875 370 €	722 993 €	25%
TOTAL	30 668 838 €	8 640 850 €	28%

Avertissement : hors refacturations entres budgets et les budgets DSP et SPANC

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210318-2021-43-BF
Date de télétransmission : 26/03/2021
Date de réception préfecture : 26/03/2021

▪ Prévisions de dépenses et recettes de personnel 2021

BUDGET	DEPENSES PREVISIONNELLES 2021	RECETTES PREVISIONNELLES 2021	CHARGES NETTES PREVISIONNELLES 2021
Budget principal	3 399 840 €	60 000 €	3 339 840 €
Budget Petite enfance	3 362 617 €	83 500 €	3 279 117 €
Budget Office de tourisme	562 300 €	1 000 €	561 300 €
Budget eau potable	788 400 €	83 000 €	705 400 €
Budget assainissement	834 230 €	118 000 €	716 230 €
TOTAL	8 947 387 €	345 500 €	8 601 887 €

Avertissement : hors refacturations entres budgets et les budgets DSP et SPANC

Cette prévision d'évolution de la masse salariale est due :

- À l'évolution naturelle des carrières des agents, c'est-à-dire les avancements d'échelon, de grade, et de promotion interne (GVT)
- À la mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Aux projets de l'année 2020 qui ont engendré des frais de fonctionnement et plus particulièrement des charges de personnel supplémentaires. Il s'agit notamment :
 - Du recrutement d'un conducteur de stations d'épuration
 - Du renforcement du service RH
 - De la mise en service de l'Espace France Service itinérante,
 - De la mise en service du Cap Luberon
- Aux projets de l'année 2021 qui vont engendrer des frais de fonctionnement et plus particulièrement des charges de personnels supplémentaires. Il s'agit notamment :
 - De la reprise en régie des stations d'épuration,
 - Du renforcement du pôle aménagement durable et développement économique.

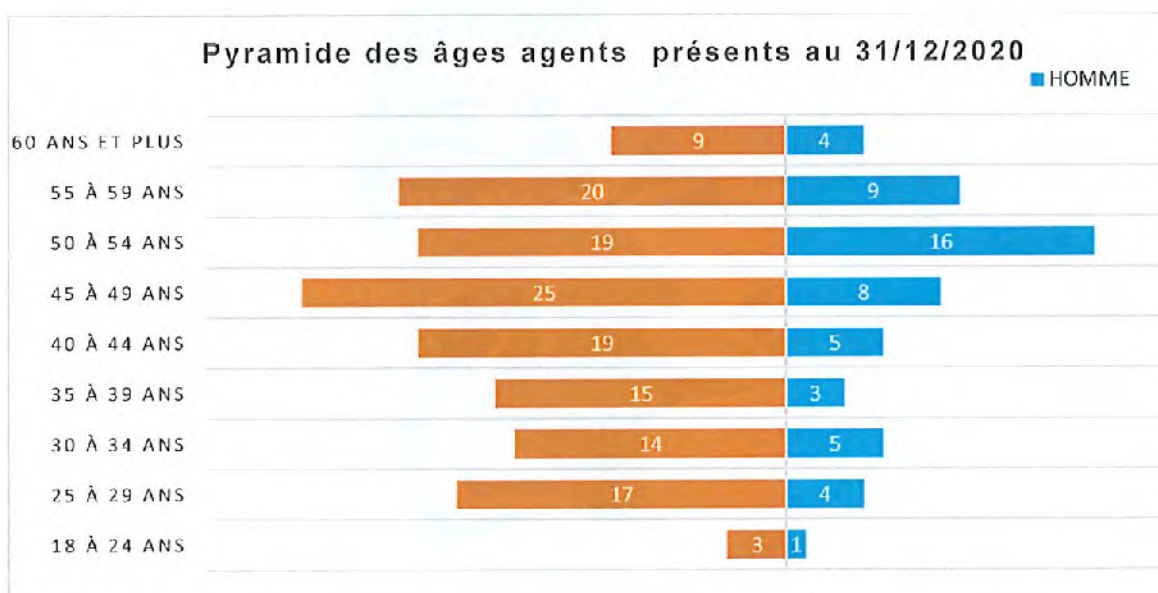
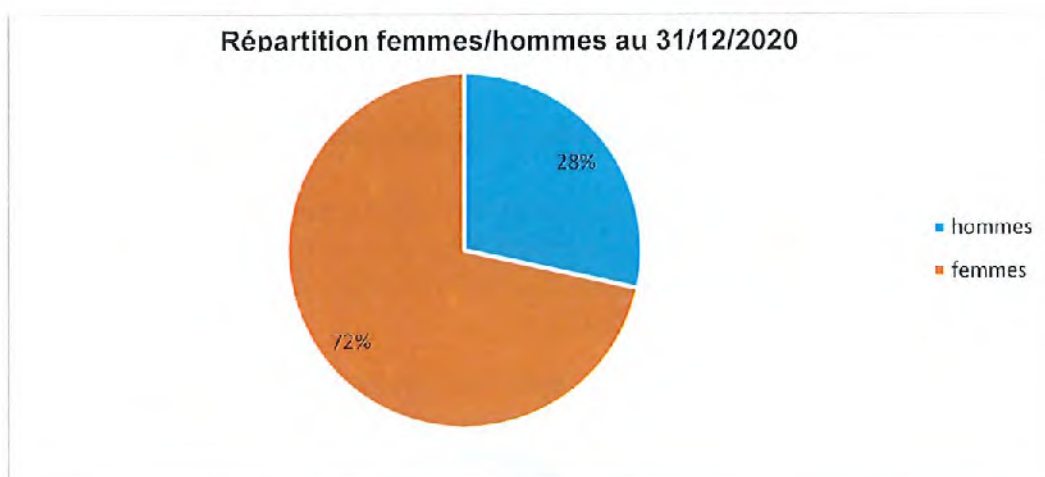
o Les effectifs prévisionnels 2021

Les effectifs devraient progresser comme suit en 2021 :

BUDGET	EFFECTIF AU 31/12/2019		EFFECTIF AU 31/12/2020 POURVU (SANS LES REPLACANTS)		EFFECTIF PREVISIONNEL AU 31/12/2021	
	EFFECTIF	ETP	EFFECTIF	ETP	EFFECTIF	ETP
PRINCIPAL	65,00	63,40	70,00	68,00	71,00	69,00
PETITE ENFANCE	87,00	81,80	84,00	78,80	84,00	78,80
OFFICE DU TOURISME	11,00	11,00	12,00	12,00	13,00	13,00
EAU	17,00	15,88	16,00	15,00	17,00	16,00
ASSAINISSEMENT	15,00	14,80	14,00	13,40	18,00	17,40
TOTAL	195,00	186,88	196,00	187,20	205,00	196,20

Les Effectifs 2020

Services	Nombre	ETP
Aménagement et Développement économique	5	4,8
Conservatoire de Musique	25	24,6
Direction des Ressources Humaines	6	5,8
Direction générale des Services	5	4
Espace France Service	2	2
Office de Tourisme	12	12
Petite Enfance	84	78,8
Police Rurale Intercommunale	1	1
Service communication	1	1
Service de l'eau et assainissement	30	28,4
Service financier	8	8
Service patrimoine	10	10
Service urbanisme réglementaire	2	1,8
Zone de loisirs du Plan d'eau	4	4
Délégué à la protection des données intercommunal	1	1
TOTAL	196	187,2



Emplois non permanents

L'effectif des emplois non permanents se compose d'agents en contrat à durée déterminée répondant à un besoin saisonnier, à un accroissement temporaire d'activité ou remplaçant un agent titulaire indisponible.

L'effectif des agents non permanents représente 8,41 % des agents présents au 31 décembre 2020, soit 18 agents.

Dans la même continuité que les années précédentes, il est nécessaire de limiter au maximum les remplacements systématiques de titulaires et de s'appuyer sur des critères tels qu'un seuil critique d'absences dans le service, l'obligation de présence devant l'utilisateur ou le taux d'encadrement dans les crèches par exemple.

De manière générale, que ce soit pour les agents permanents et non permanents, les efforts devront donc porter sur :

- L'examen très rigoureux des demandes de remplacements sur postes vacants ou de création de postes
- Privilégier la mobilité interne pour pourvoir les postes vacants
- La non stagiairisation et la non titularisation d'agents ne donnant pas satisfaction, qu'ils soient stagiaires (le stage constituant la période d'essai) ou en fin de contrat d'emplois d'avenir ou en contrat à durée déterminée

Par ailleurs, la Communauté de Communes doit mettre en œuvre le schéma de mutualisation dans la perspective d'une recherche d'économie d'échelle au niveau intercommunal.

- **Politique de rémunération et avantages sociaux**

Le régime indemnitaire

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) de l'agent a été mis en place au 1^{er} janvier 2018 et mise à jour au 1^{er} janvier 2021 pour les nouveaux cadres d'emplois au sein de la collectivité.

Les avantages sociaux

Ils restent inchangés à part pour le montant des chèques cadeaux du groupement des commerçants d'Apt qui a été exceptionnellement augmenté en 2020 à 160 € compte tenu de crise sanitaire.

AVANTAGES SOCIAUX	EX-AGENTS CCPA	EX-AGENTS CCPJ	AGENTS RECRUTES OU TRANSFERE S APRES LE 1 ^{ER} JANVIER 2014
Prime de fin d'année (1454 € pour une personne à temps complet) pour les personnes qui ne rentrent pas dans le cadre du RIFSEEP	Oui	Non	Non
Adhésion au CNAS (210 € environ par an et par agent)	Oui	Oui	Oui
Chèques cadeaux du groupement des commerçants d'Apt (132 € par an et par agent)	Oui	Oui	oui
Participation mutuelle ou prévoyance (18 € par mois maximum par agent)	Oui	Oui	Oui

Le temps de travail

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures (1600 h + journée de solidarité 7 h).

Pour un agent travaillant à temps complet, le temps de travail est soit de 35 h ou 39 h (avec RTT).

Avantage en nature

A ce jour aucun avantage en nature, de type logement de fonction, véhicule de fonction ou utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication (téléphone ou ordinateur portable) n'est accordé au personnel de la Communauté de Communes.

TRESORERIE ET IMPAYES

▪ Trésorerie

Afin de permettre à certains budgets de disposer de la trésorerie suffisante, le Budget Principal réalise des avances de trésorerie. La situation au 31/12/2020 est la suivante :

Budget	Avances de trésorerie au 31/12/2020
Eau Potable	0 €
Ass. Coll. Régie	0 €
SPANC	50 000 €
OTI	340 000 €
TOTAL	390 000 €

Au 31/12/2020, le Budget Principal consent donc des avances de trésorerie à hauteur de 390 000 €.

Entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020, les avances de trésorerie ont évoluées de la façon suivante :

Budget	31/12/2019	31/12/2020	Evolution
Eau Potable	0 €	0 €	
Ass. Coll. Régie	0 €	0 €	-
SPANC	50 000 €	50 000 €	-
OTI	540 000 €	340 000 €	- 200 000 €
TOTAL	590 000 €	390 000 €	- 200 000 €

Entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020 les avances de trésorerie ont diminuées de 200 000 €.

Toutefois celles-ci s'élevaient à 1 126 000 € en 2018. Cela répond à l'objectif défini lors du débat d'orientation budgétaire 2020 où il était préconisé un confortement de la trésorerie des budgets autonomes titulaires d'un compte bancaire en réduisant les avances de trésorerie versées par le budget principal.

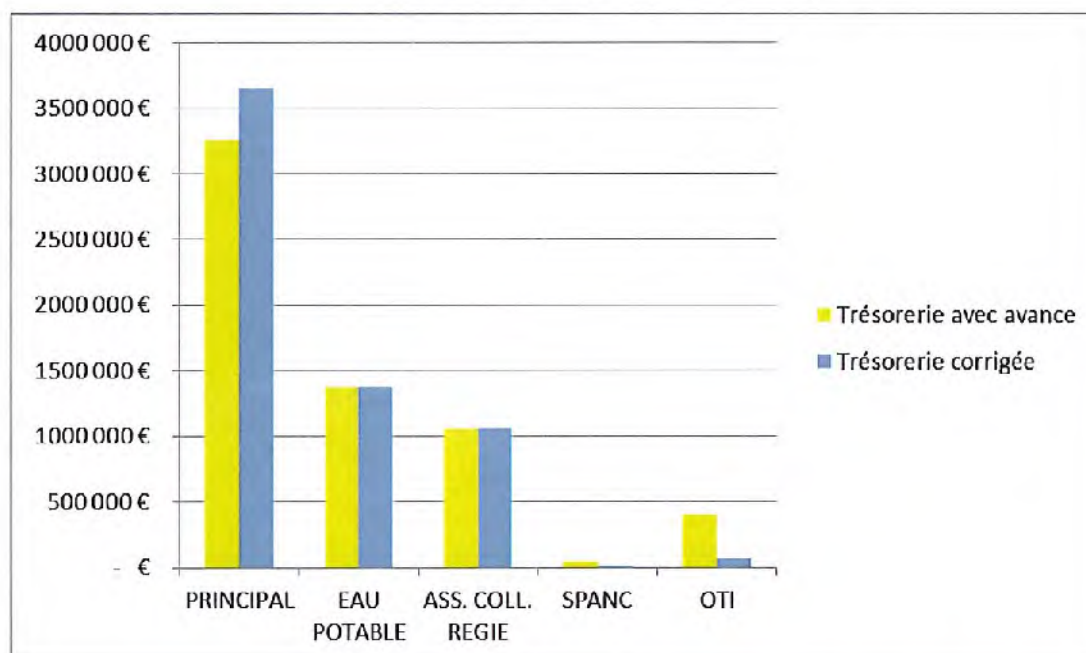
Au 31/12/2019 et au 31/12/2020, la trésorerie des 5 comptes bancaires de la CCPAL indiquaient les sommes suivantes :

Année	Budget Principal	Budget Eau Potable	Budget Ass. Coll. Régie	Budget SPANC	Budget OTI	TOTAL
2019	2 252 963 €	716 571 €	2 174 665 €	59 260 €	334 251 €	5 537 711 €
2020	3 261 636 €	1 377 940 €	1 054 374 €	51 417 €	405 536 €	6 150 903 €

Les trésoreries de chaque budget, corrigées des avances de trésorerie, au 31/12/2019 et au 31/12/2020, sont les suivantes :

	Trésorerie au 31/12/2020	Avance de trésorerie au 31/12/2020	Trésorerie corrigée au 31/12/2020	Trésorerie corrigée au 31/12/2019
PRINCIPAL	3 261 636 €	- €	3 251 636 €	2 842 963 €
EAU POTABLE	1 377 940 €	- €	1 377 940 €	716 571 €
ASS. COLL. REGIE	1 054 374 €	- €	1 054 374 €	2 174 665 €
SPANC	51 417 €	50 000 €	1 417 €	9 260 €
OTI	405 536 €	340 000 €	65 536 €	-205 749 €
TOTAL	6 150 903 €	390 000 €	6 150 903 €	5 537 710 €

Trésorerie de chaque budget au 31/12/2020 (en €)



Les trésoreries de chacun des 7 autres budgets de la CCPAL sont intégrées dans la trésorerie du Budget Principal et individualisées sur un compte de liaison. Les trésoreries de ces budgets sont les suivantes :

BUDGET	Trésorerie au 31/12/2020
Zones d'Activités	- 20 964,57 €
Locations Intérêt Economiques	- 79 483,84 €
ZA de Goult	- 24 763,80 €
Assainissement Collectif DSP	88 222,12 €
Petite Enfance	95 730,22 €
Production Energie Photovoltaïque	5 838,67 €

▪ Impayés

Les impayés figurant au compte 4116 (redevables avec phase contentieuse), au 31/12/2019 et au 31/12/2020, sont les suivants :

BUDGET	COMPTE 4116 AU 31/12/2020	COMPTE 4116 AU 31/12/2019	EVOLUTION 2019 / 2020
Principal	126 830 €	129 992 €	- 3 162 €
Petite Enfance	3 679 €	4 262 €	- 583 €
OTI	42 532 €	44 230 €	- 1 698 €
AC Régie	462 751 €	302 787 €	159 965 €
AC DSP	16 972 €	18 622 €	- 1 650 €
Eau Potable	763 977 €	584 133 €	179 844 €
SPANC	17 628 €	562 €	17 067 €
TOTAL	1 434 370 €	1 084 587 €	349 783 €

Les provisions pour risque d'impayés constituées au 31/12/2020 sont les suivantes :

BUDGET	PROVISION CONSTITUEE AU 31/12/2020	PART DE LA PROVISION / COMPTE 4116 AU 31/12/2020
Principal	16 240 €	13%
OTI	21 650 €	51%
AC Régie	79 000 €	17%
AC DSP	10 500 €	62%
Eau Potable	120 840 €	16%
SPANC	515 €	3%
Petite enfance	2 900 €	79%

DETTE

La dette au 31/12/2020 est constituée de 43 contrats, tous classés A1 Charte Gissler (*idem* qu'au 31/12/2018) :

Budget	Nombre de contrats	Année extinction dette
Principal	5	2040
Locations Int. Eco.	1	2034
OTI	2	2028
Petite Enfance	8	2030
Eau Potable	7	2040
AC Régie	15	2050
AC DSP	5	2036
TOTAL	43	

*Intégration des 3 contrats du SIVOM. Ces contrats font l'objet d'un remboursement intégral par les communes les ayant souscrits.

41 contrats sont à taux fixe et 2 contrats sont à taux variable (budget Petite Enfance ; indexé sur l'Euribor 12 mois, et l'AC Régie, indexé sur l'Euribor 3 mois). Tous les contrats sont à remboursement constant ou progressif.

Concernant les prêts à taux variable, au 02/01/2020, l'Euribor 12 mois était de -0,502% et l'Euribor 3 mois à -0.546 %.

Ainsi, seule la marge de 0,88% est appliquée pour le calcul des intérêts du prêt du budget Petite Enfance dont le Capital Restant Dû (CRD) au 31/12/2020 est de 466 666,65 €.

Ainsi, seule la marge de 0,38% est appliquée pour le calcul des intérêts du prêt du budget AC Régie dont le Capital Restant Dû (CRD) au 31/12/2020 est de 2 000 000 €.

Deux nouveaux contrats ont été souscrits en 2020 :

- 1) le premier sur le budget AC Régie pour un montant de 2 000 000 € (durée de 30 ans ; amortissement constant ; taux fixe de 0,58 %)
- 2) le deuxième sur le budget AC Régie pour un montant de 2 000 000 € (durée de 25 ans ; amortissement constant ; taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois avec une marge de 0.38 %)

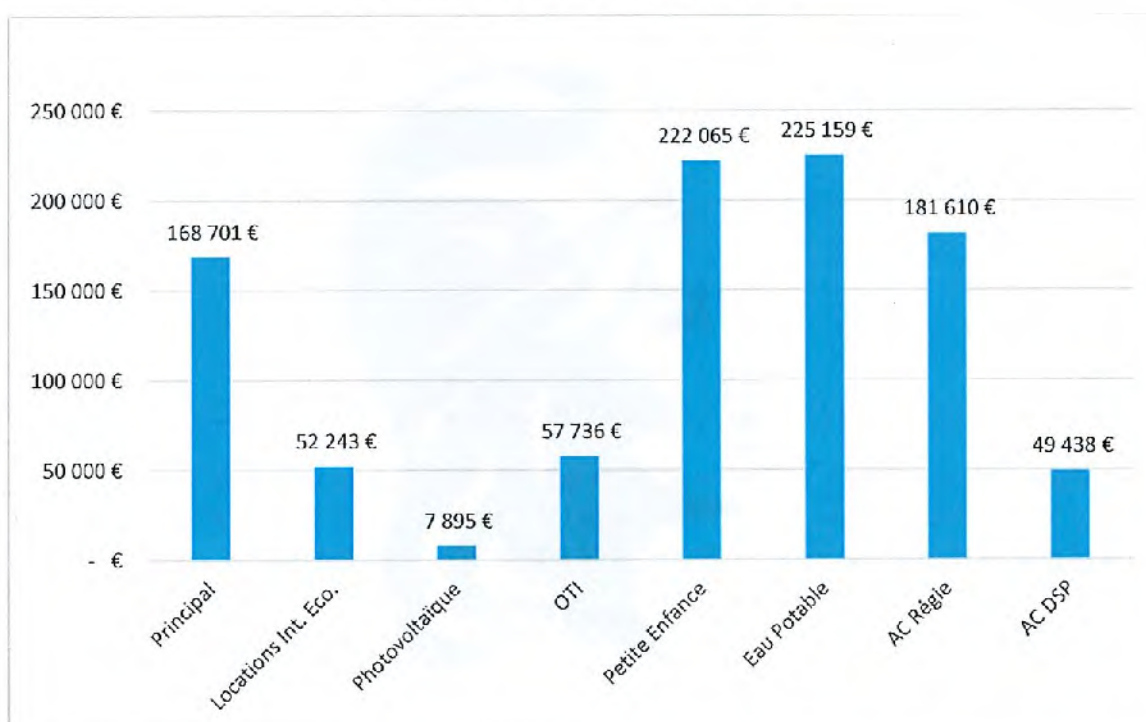
Le taux minimum est de 0 % (prêts CAF et Agence de l'Eau). Le taux maximum est de 5,17%. Le taux d'intérêt moyen 2020 (= rapport entre les intérêts payés en 2020 et le CRD au 31/12/2020) est de 1,45 % (1,95 % en 2019).

L'évolution 2019-2020 de la répartition du CRD entre contrat à taux fixe et contrat à taux variable, au 31/12 de chaque année, est la suivante :

année	taux variable	taux fixe
2019	5 %	95 %
2020	19 %	81 %

L'annuité 2020 totale est de 964 847 € (917 797 € en 2019) répartie par budget comme suit :

Annuité 2020 par budget (en €)



La répartition de l'annuité entre capital et intérêts est la suivante :

Budget	Intérêts 2020 en €	Capital 2020 en €	Annuité 2020 en €
Principal	30 701 €	138 000 €	168 701 €
Locations Int. Eco.	7 799 €	44 444 €	52 243 €
Photovoltaïque	88 €	7 806 €	7 895 €
OTI	16 479 €	41 257 €	57 736 €
Petite Enfance	43 497 €	178 569 €	222 065 €
Eau Potable	39 401 €	185 758 €	225 159 €

Budget	Intérêts 2020 en €	Capital 2020 en €	Annuité 2020 en €
AC Régie	36 074 €	145 536 €	181 610 €
AC DSP	18 744 €	30 694 €	49 438 €
TOTAL	192 783 €	772 064 €	964 847 €

Le CRD au 31/12/2020 est de 13 262 424 € réparti de la façon suivante :

CRD au 31/12/2020 par budget (en €)

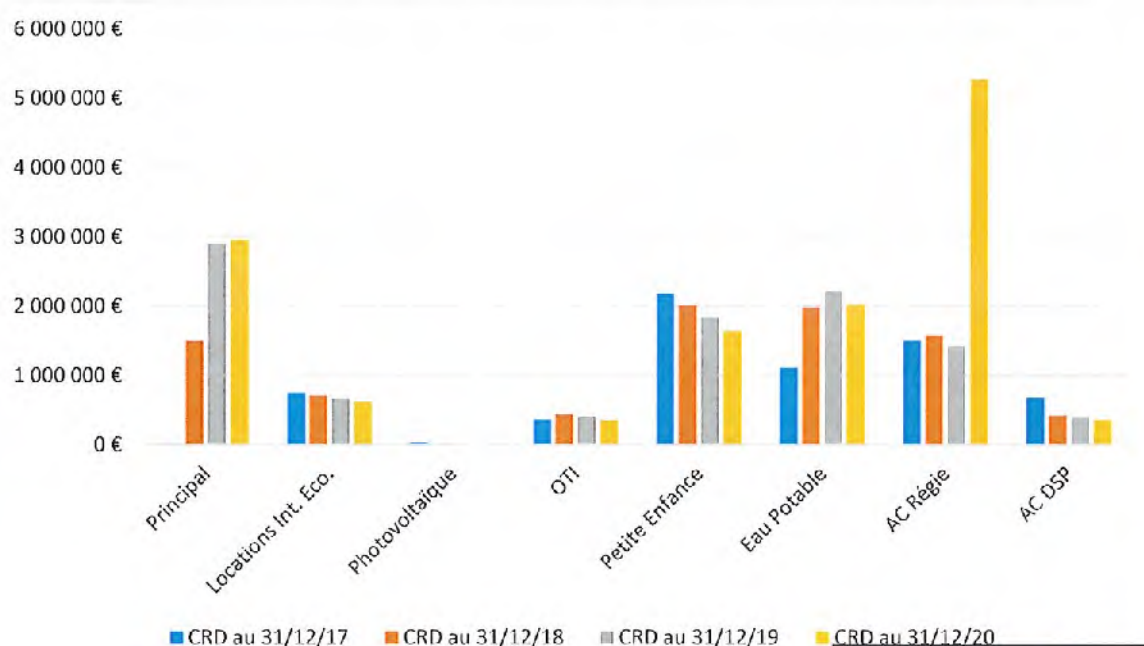
Budget	CRD au 31/12/20	% du CRD au 31/12/20
Principal	2 964 441 €	22,35%
Locations Int. Éco.	622 222 €	4,69%
OTI	355 491 €	2,68%
Petite Enfance	1 650 318 €	12,44%
Eau Potable	2 030 106 €	15,31%
AC Régie	5 274 993 €	39,77%
AC DSP	364 851 €	2,75%
TOTAL	13 262 424 € *	100,00%

*dont 219 464 € au titre des 3 emprunts de l'ex SIVOM qui font l'objet d'une refacturation intégrale.

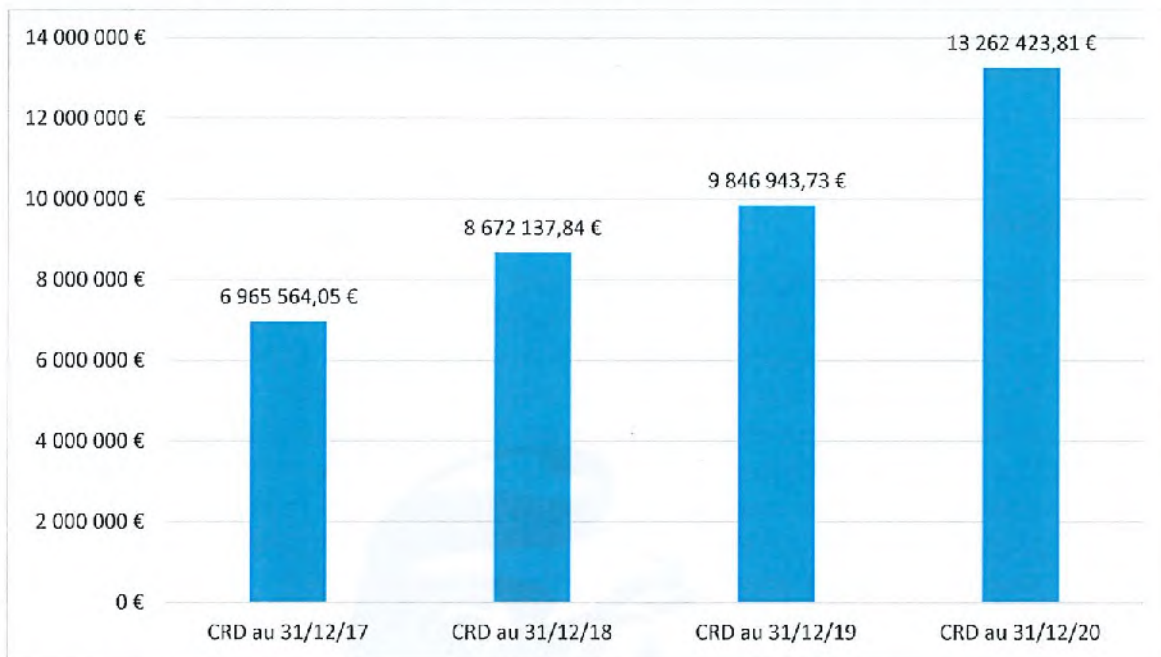
Lors du débat d'orientation budgétaire 2020, il était préconisé un encours maximal de dette de 10 M€. L'augmentation de la dette s'explique par la souscription de 2 emprunts en 2020 d'un montant total de 4 M€ pour le financement de la station d'épuration d'Apt.

Son évolution depuis le 31/12/2017 est la suivante :

Evolution du CRD entre le 31/12/2017 et le 31/12/2020 par budget (en €)

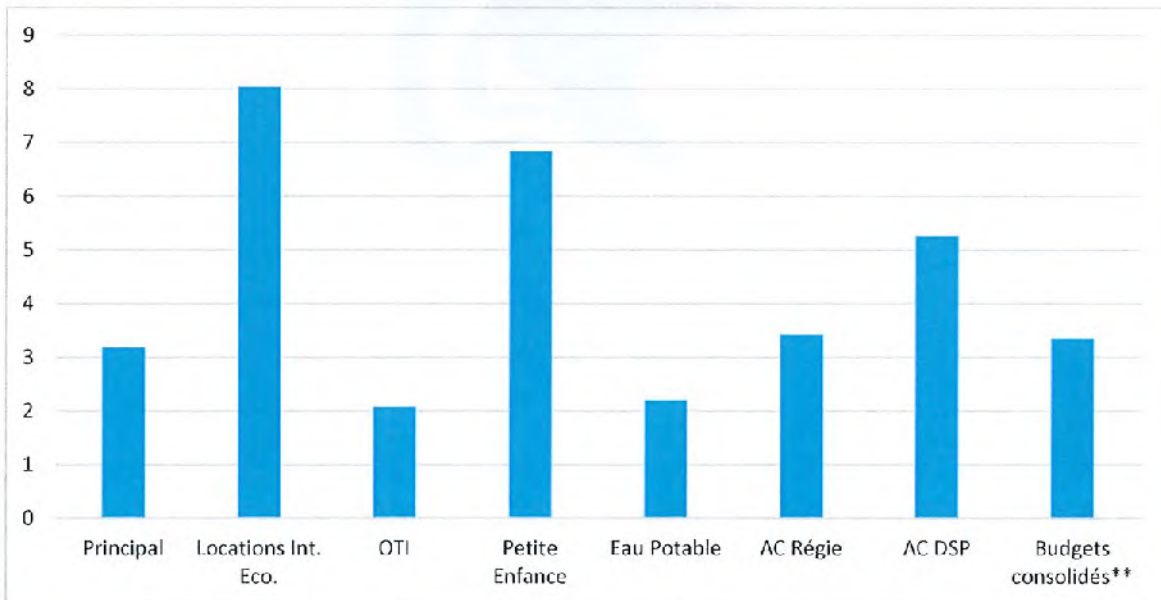


Evolution du CRD total entre le 31/12/2017 et le 31/12/2020 (en €)



Les délais de désendettement 2020 sont les suivants :

Délais de désendettement 2020 (en années)*



****durée de remboursement du capital en affectant la totalité de l'épargne brute**

Le délai de désendettement consolidé de 3 ans (supérieur d'une année à celui de 2020) est en dessous du seuil à ne pas dépasser (12 ans).

IV. EVOLUTIONS, PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET STRATEGIE

▪ Evolutions

- Maintien de la Dotation d'Intercommunalité
- Poursuite de la baisse de la péréquation verticale avec maintien de l'écrêtement de la Dotation de Compensation des EPCI (baisse estimée à 32 000 €)
- Baisse du produit de la CVAE liée à la crise sanitaire de 2020 : - 146 000 €
- Stabilisation de la péréquation horizontale (FPIC) à hauteur de 280 000 €
- Croissance des recettes de fiscalité à hauteur du coefficient de revalorisation des bases : 0,2 % hors évolutions physiques (constructions, travaux, ...), soit une progression de 15 000 € des recettes de fiscalité (hors TEOM et taxe GEMAPI)
- Maintien du produit attendu de la taxe GEMAPI de 130 000 €
- Maintien de dépenses obligatoires et contraintes très fortes laissant peu de marge de manœuvre au budget principal
- Poursuite de la recherche des économies en fonctionnement afin de dégager un autofinancement
- Poursuite du déploiement de la mutualisation dans le cadre du schéma 2017-2021
- Poursuite de l'harmonisation des tarifs de l'assainissement par lissage pour les communes en régie
- Optimisation de la collecte de la taxe de séjour

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	BUDGET				DEPENSES				SUBVENTIONS				
	Budget Principal	2021	2022	2023	total	2021	2022	2023	total	2021	2022	2023	total
Réserves foncières		200 000 €	100 000 €	100 000 €	400 000 €								0 €
Etudes et travaux investissement divers		371 350 €	200 000 €	200 000 €	771 350 €					24 400 €			24 400 €
Participation travaux Hôpital (soibé)		179 000 €			179 000 €								0 €
Siège CCPAL - aménagement et extension		346 350 €			346 350 €					62 890 €			62 890 €
Eplanade de la Gare (EDES)		133 065 €	69 700 €	69 700 €	272 465 €								0 €
Aménagement abords ancienne gare SNCF		5 612 €			5 612 €					131 343 €			131 343 €
Vigilance attentats		12 000 €			12 000 €								0 €
	<i>S/Total Non Ventilable</i>	1 248 377 €	369 700 €	369 700 €	1 987 777 €					218 633 €	- €	- €	218 633 €
Roquette - travaux divers + acquisition terrain		100 000 €			100 000 €								0 €
Roquette - résorption habitat insalubre		8 026 €			8 026 €					73 248 €			73 248 €
S/Total Gens du Voyage		108 026 €			108 026 €					73 248 €	0 €	0 €	73 248 €
Aménagements plan d'eau Apt phase 2		36 825 €			36 825 €					889 900 €			889 900 €
Aménagements phase 3		45 000 €	565 000 €		630 000 €						293 366 €		293 366 €
S/Total Plan d'Eau		81 825 €	565 000 €		666 825 €					889 900 €	0 €	0 €	889 900 €
Conservatoire de Musique		137 700 €			137 700 €					63 150 €			63 150 €
Aménagement salle d'orchestre et de répétition (Don Mommessin 100 000 €)		124 300 €	86 000 €	68 000 €	286 300 €					100 000 €	65 000 €	66 000 €	232 000 €
S/Total Conservatoire de Musique		262 000 €	56 000 €	65 000 €	394 000 €					168 180 €	0 €	0 €	168 180 €
SCOT		10 000 €			10 000 €								0 €
Equipement culturel collaboratif		- €		410 000 €	410 000 €								0 €
Construction de La Halle			125 000 €		125 000 €								0 €
PCAET		342 250 €			342 250 €					177 000 €			177 000 €
	<i>S/Total Aménagement du Territoire</i>	436 250 €	125 000 €	890 000 €	5 131 250 €					177 000 €	- €	- €	177 000 €
CAP LUBERON		23 110 €			23 110 €					32 000 €			32 000 €
Requalification pôle économique Zi Bourguignons		1 059 570 €			1 059 570 €					475 007 €			475 007 €
FISAC		26 496 €			26 496 €					18 800 €			18 800 €
	<i>S/Total Développement Economique</i>	1 109 179 €			1 109 179 €					525 807 €	- €	- €	525 807 €
Très haut débit - 1er plan		365 089 €			365 089 €								0 €
Très haut débit - 2ème plan		81 324 €	81 324 €	81 324 €	243 973 €								0 €
Station GNW		475 394 €	81 324 €	81 324 €	639 042 €								0 €
Flotte véhicules GNW													0 €
Extension station GNW		195 270 €			195 270 €								0 €
Conteneurs enterrés - subvention investissement au Sirtom		204 725 €	150 000 €	160 000 €	524 725 €								0 €
	<i>S/Total Développement Durable</i>	400 995 €	150 000 €	160 000 €	737 562 €								0 €
	<i>S/Total Principal</i>	4 123 046 €	1 367 024 €	1 567 024 €	7 077 094 €					2 052 748 €	0 €	0 €	2 052 748 €

Budget Petite Enfance								
	2021	2022	2023	total	2021	2022	2023	total
Extension Crèche Lièvre et Tortue	1 789 €			1 789 €				0 €
Le Nid	14 300 €			14 300 €	2 259 €			2 259 €
Vigilance attentats	1 390 €			1 390 €				0 €
Travaux investissement divers	111 790 €	80 000 €	50 000 €	341 790 €	12 067 €			12 067 €
S/Total Petite Enfance	129 269 €	80 000 €	50 000 €	259 269 €	14 326 €	0 €	0 €	14 326 €
Office de Tourisme Intercommunal								
Aménagement OTI Apt	72 660 €			72 660 €	50 000 €			50 000 €
Aménagement OTI Bonnieux	7 512 €			7 512 €				0 €
Aménagement OTI Cérésté	- €	20 000 €		20 000 €				0 €
Construction OTI Roussillon				20 000 €				0 €
Site internet OTI	- €			- €				0 €
Travaux divers, matériel divers, mobilier	62 342 €			62 342 €				0 €
S/Total OTI	143 214 €	20 000 €	- €	163 214 €	50 000 €	0 €	0 €	50 000 €
Budget Locations Intérêt Economique								
Travaux divers	2 235 €	5 000 €	5 000 €	12 235 €				0 €
S/Total Locations	2 235 €	5 000 €	5 000 €	12 235 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget ZA Goult								
Extension ZA Pied Rousselet	110 000 €	325 000 €	65 000 €	500 000 €	83 100 €			83 100 €
S/Total ZA Goult	110 000 €	325 000 €	65 000 €	500 000 €	83 100 €	0 €	0 €	83 100 €
AEP								
Programme de travaux	2 984 500 €	1 645 000 €	1 500 000 €	6 129 500 €	1 046 949 €	450 000 €	450 000 €	1 946 949 €
Flotte véhicules GNV	- €			- €	13 360 €			13 360 €
S/Total AEP	2 984 500 €	1 645 000 €	1 500 000 €	5 129 500 €	1 060 309 €	450 000 €	450 000 €	1 960 309 €
AC DSP								
Programme de travaux	994 467 €	701 800 €		1 696 267 €	168 140 €	60 000 €	165 000 €	393 140 €
S/Total AC DSP	994 467 €	701 800 €	- €	1 696 267 €	168 140 €	60 000 €	165 000 €	393 140 €
AC REGIE								
Programme de travaux	5 509 683 €	2 000 000 €	2 000 000 €	9 509 683 €	2 384 889 €	750 000 €	600 000 €	3 734 889 €
Flotte véhicules GNV	- €			- €	22 120 €			22 120 €
S/Total AC Régie	5 509 683 €	2 000 000 €	2 000 000 €	9 509 683 €	2 406 989 €	750 000 €	600 000 €	3 756 989 €
TOTAL GENERAL								
	13 996 414 €	6 163 824 €	5 187 024 €	25 347 262 €	5 835 612 €	1 260 000 €	1 215 000 €	8 310 612 €

* montants TTC pour les budgets Principal, Petite Enfance et AC DSP / montants HT pour les budgets Zones d'Activités, Office de Tourisme, Locations Intérêt Economique, AEP et AC Régie

Le plan pluriannuel d'investissement 2021 – 2023 fait apparaître un montant d'environ 7,1 M€ pour le budget Principal et 25,3 M€ pour l'ensemble des budgets. Certains projets sont dans l'attente de chiffrage. Les subventions liées à ces projets sont d'environ 2 M€ pour le budget Principal et environ 8,3 M€ pour l'ensemble des budgets.

STRATEGIE

Dans le prolongement des orientations débattues les années précédentes, et pour permettre le fonctionnement des services en place et ceux à venir ainsi que la réalisation des investissements, il est proposé, pour la période 2021-2026, la stratégie suivante :

- ✓ Poursuite de l'objectif d'un taux de d'épargne brute à 10% pour le budget principal en 2021
- ✓ Engagement fort en matière de maîtrise de la dépense de fonctionnement
- ✓ Maintien du délai de désendettement de 6 à 8 ans maximum pour l'ensemble des budgets consolidés
- ✓ Poursuite du renforcement de l'autonomisation des budgets « autonomes » titulaires d'un compte bancaire

Les budgets annexes Zones d'Activités et Zones d'Activités de Goult ne sont pas intégrés car spécifiques à la réalisation d'opération ayant pour but la commercialisation de terrains. Le budget Zone d'Activité de Goult sera intégré en 2021 dans le budget Zones d'Activités.

En matière de fiscalité :

- o En 2021, stabilité des taux de TFB, TFNB et CFE
- ✓ Les années suivantes, le cas échéant, évolution des taux, des abattements et des exonérations
- ✓ Ajustement annuel du produit de la taxe GEMAPI au plus juste des besoins
- ✓ Ajustement de la TEOM au plus juste des coûts de collecte et de traitement des déchets tout en intégrant le coût des conteneurs enterrés
- ✓ Maintenir l'autonomie du budget Office de Tourisme par un produit de taxe de séjour optimisé

En matière de solidarité aux communes :

- ✓ Maintien de la dotation de centralité en 2021 pour la commune d'Apt
- ✓ Poursuite de la réflexion et de la mise en place de mutualisations avec les communes

En matière de péréquation :

- Maintien de la contribution de la CCPAL au titre du FPIC à hauteur de la répartition de droit commun sans la dépasser

En matière de dette :

- o Privilégier les emprunts à taux fixe sur une durée de 15 à 20 ans avec un plafond d'encours de dette à 10 M€

- o Possibilité de réaliser des emprunts à taux variable dont la quotité est à plafonner à 20 % de l'encours de la dette de la CCPAL
- o La durée des emprunts peut varier en fonction du type de projet à financer
- o Veille sur l'évolution des taux pour le stock de dette à taux variable et passage éventuel à taux fixe
- o Si nécessaire, mise en place d'une ligne de trésorerie avec un plafond à 3,5 M €
- o Besoin de financement :

Budget	Besoin de financement
Principal	-774 736 €
Petite Enfance	49 248 €
Office de Tourisme	13 899 €
Locations d'Intérêt Economique	-34 579 €
Photovoltaïque	-1 556 €
Eau Potable	-616 264 €
Assainissement Collectif Régie	-463 904 €
Assainissement Collectif DSP	134 269 €
SPANC	-8 095 €

*montants susceptibles d'évoluer d'ici au vote des budgets primitifs 2021

En matière de tarifications :

- o Poursuite de l'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement afin de permettre la réalisation des programmes d'investissements
- o Poursuite de l'harmonisation des tarifs de l'assainissement par lissage progressif pour les communes en régie

En matière de pratiques budgétaires :

- o Pour les projets importants en termes de financement, poursuite d'une programmation financière pluriannuelle par l'intermédiaire des Autorisations de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP)
- o Pour les dépenses d'investissement supérieures à 1 M € HT générant des frais de fonctionnement, évaluation préalable de l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement
- o Poursuite de l'inscription annuelle de dotations pour provisions pour une meilleure anticipation des risques, notamment d'impayés

- o Mise en œuvre de dotations pour provisions pour couvrir les besoins en matière de Comptes Personnels de Formations

En matière de ressources humaines :

- o D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité
- o D'anticiper chaque départ en retraite et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins
- o De renforcer le processus de mutualisation avec les communes
- o En contrepartie, maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion qui permet de reconnaître l'implication des agents

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir en débattre.



APT, AURIBEAU, **BONNIEUX**, BUOUX,
CASENEUVE, CASTELLET, **CÉRESTE**,
GARGAS, **GIGNAC**, GOULT, **JOUCAS**,
LACOSTE, **LAGARDE D'APT**, LIOUX,
MÉNERBES, MURS, **ROUSSILLON**,
RUSTREL, **SAIGNON**, SAINT-MARTIN-
DE-CASTILLON, **SAINT-PANTALÉON**,
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT, **SIVERGUES**,
VIENS, **VILLARS**.

” Un territoire, des communes...votre Interco !
Pour un développement solidaire, durable et
authentique de notre territoire. “

Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon

Chemin de la Boucheyronne
Standard : 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr
www.paysapt-luberon.fr

Accusé de réception en préfecture
084-200040524-20210318-2021-43-BF
Date de télétransmission : 26/03/2021
Date de réception préfecture : 26/03/2021